Etoile Gestion

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ETOILE EURO ACTIONS 03/2028

Code ISIN : FR0013462371 (C)

Fonds d'investissement à vocation générale (FIVG) soumis au droit français

Ce fonds est géré par ETOILE GESTION, société de Amundi

Objectifs et politique d'investissement non garanti en capital

Classification AMF ("Autorité des Marchés Financiers") : Fonds à formule

En souscrivant à ETOILE EURO ACTIONS 03/2028 avant le 16 mars 2020 à 9h00, vous investissez dans un fonds à formule non garanti en capital dont la performance dépend de l'évolution de l'EURO STOXX 50® (calculé hors dividendes), indice représentatif des principales capitalisations de la zone euro ("l'Indice").

L'objectif de gestion est de bénéficier d'une performance déterminée de la manière suivante :

Tous les ans de l'année 1 à l'année 8, si l'Euro Stoxx 50® est en hausse ou stable par rapport à sa Valeur Initiale[1], alors la formule est remboursée (les autres cas ne s'appliqueront plus) :

- La Valeur Liquidative Finale est alors égale à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée)[2] majorée d'un gain fixe[3] et plafonné de 4,70% multiplié par le nombre d'années écoulées[1].

Sinon, si en année 8, l'Euro Stoxx 50® est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale[1] :

La Valeur Liquidative Finale est alors égale à :

- La Valeur Liquidative Initiale[2] diminuée de l'intégralité de la baisse[1] de l'Indice, si l'Euro Stoxx 50®[1] a baissé de plus de 35 % par rapport à sa Valeur Initiale[1] à l'issue des 8 ans. Il subit alors une perte en capital égale à l'intégralité de la baisse de l'Indice ;

- La Valeur Liquidative Initiale[2], si la baisse de l'Euro Stoxx 50®[1] est comprise entre 0% exclu et 35% inclus par rapport à sa Valeur Initiale à l'issue des 8 ans.

Avantages de la formule pour l'investisseur	Inconvénients de la formule pour l'investisseur
- Si, à l'une des dates anniversaires à partir de la première année, la Performance de l'Indice est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale[1] , l'investisseur bénéficie d'un gain fixe[3] et plafonné de 4,70% multiplié par le nombre d'années écoulées[4].	- Le capital n'est pas garanti. Le fonds présente un risque de perte en capital. - L'investisseur ne connait pas a priori l'échéance du fonds qui peut être à 1,2,3,4,5,6,7 ou 8 ans, selon l'évolution de l'Indice. Pour bénéficier de la formule, l'investisseur doit conserver ses parts jusqu'à l'échéance du fonds. En cas de rachat de ses parts avant l'échéance, l'investisseur peut subir une perte en capital a priori non mesurable.
- Sinon, dans le cas où le fonds n'a pas été remboursé par anticipation et où la Performance à 8 ans de l'Indice est négative, mais où celui-ci n'a pas baissé de plus de 35 % par rapport à sa Valeur Initiale[1] , l'investisseur bénéficie le 16 mars 2028 du remboursement du capital à hauteur de la Valeur Liquidative Initiale[2].	- L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Euro Stoxx 50®, du fait du mécanisme de plafonnement des gains à 4,70% multiplié par le nombre d'années écoulées[1]. - Si le fonds n'a pas été remboursé par anticipation et si l'Indice a baissé de plus de 35 % à 8 ans par rapport à sa Valeur Initiale[1] , la Valeur Liquidative Finale sera égale à la Valeur Liquidative Initiale[2] diminuée de l'intégralité de la baisse de l'Indice ; le porteur subit alors une perte en capital d'au moins 35 %. - L'Indice étant calculé hors dividendes, l'investisseur ne bénéficie pas des dividendes attachés aux valeurs le composant.

[1] définition précise au paragraphe « Description de la formule » du Prospectus

[2] la Valeur Liquidative Initiale correspond à la valeur liquidative du FCP (hors frais d'entrée) établie le 16 mars 2020

[3] appliqué à la Valeur Liquidative Initiale (hors frais d'entrée)

[4] soit un rendement annuel :
de 4,70% du 16 mars 2020 au 16 mars 2021
de 4,59% du 16 mars 2020 au 16 mars 2022
de 4,49% du 16 mars 2020 au 16 mars 2023
de 4,40% du 16 mars 2020 au 15 mars 2024
de 4,32% du 16 mars 2020 au 14 mars 2025
de 4,23% du 16 mars 2020 au 16 mars 2026
de 4,15% du 16 mars 2020 au 16 mars 2027
de 4,07% du 16 mars 2020 au 16 mars 2028

Pour plus de précisions sur la formule, veuillez-vous reporter au Prospectus du fonds.

Les revenus nets perçus par le fonds sont intégralement réinvestis.

ETOILE EURO ACTIONS 03/2028 est éligible au PEA.

La devise de référence est l'euro (EUR).

Les demandes de rachat sont centralisées chez le dépositaire de manière hebdomadaire chaque lundi avant 9h00 et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative de ce jour et publiée le jour ouvré suivant.

Recommandation :

En investissant dans Etoile Euro Actions 03/2028 , **votre horizon de placement est de 8 ans**. Ce fonds est construit dans la perspective d'un investissement pour toute la durée de vie de la formule. Il est donc fortement recommandé de n'acheter des parts de ce fonds que si vous avez l'intention de les conserver jusqu'à l'échéance de la formule (16 mars 2021, 16 mars 2022, 16 mars 2023, 15 mars 2024, 14 mars 2025, 16 mars 2026, 16 mars 2027, 16 mars 2028) selon l'évolution de l'Euro Stoxx 50®. Avant cette échéance, le prix de vente sera fonction des marchés ce jour-là. Il pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque. Ce fonds à formule est un fonds de gestion passive investissant dans des instruments financiers à terme (produits dérivés), qui n'applique pas la Politique d'Investissement Responsable d'Amundi et n'intègre donc pas des facteurs de durabilité dans son processus d'investissement.

ILLUSTRATIONS DE LA FORMULE

Les exemples chiffrés sont donnés à titre indicatif uniquement afin d'illustrer le mécanisme de la formule, et ne préjugent en rien des performances passées, présentes ou futures du fonds. Une baisse de plus de 35 % de l'indice en cours de vie du fonds ne préjuge pas de sa valeur de remboursement, qui est fixée uniquement en fonction de la Performance de l'Indice à l'échéance finale

ou aux échéances anticipées.

Scénario défavorable 8 ans

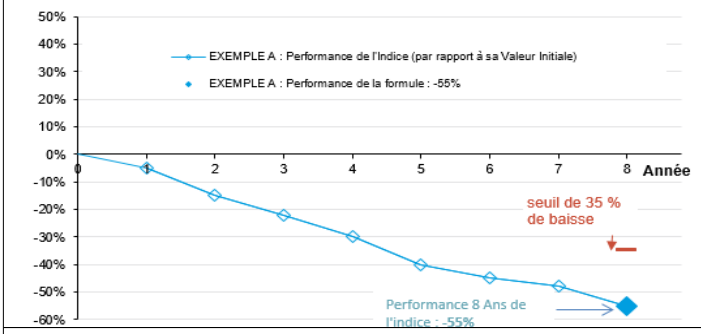

Exemple A :
Chaque année à partir de la première année, l'Euro Stoxx 50 est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale[1], le fonds n'a donc pas été remboursé par anticipation.
A 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50 a baissé de plus de 35%, l'investisseur subit alors une **perte en capital** égale à la baisse de l'Indice (-55% dans l'exemple).
La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 45 €[5], soit une perte de 55€ et un rendement annuel de -9,50%[8].

Scénario médian 8 ans

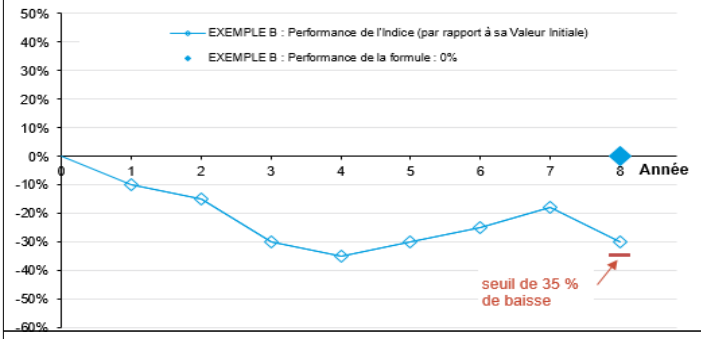

Exemple B :
Chaque année à partir de la première année, l'Euro Stoxx 50 est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale [1]. La durée de la formule est donc de 8 ans.
A 8 ans, la Performance de l'Indice est négative mais sans dépasser une baisse de 35 %.
La formule permet à l'investisseur de bénéficier d'une protection du capital (hors frais d'entrée) alors que la Performance de l'Indice à 8 ans est négative.
La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 100 € [5],soit un taux de rendement annuel de 0%[8].

Scénarios favorables

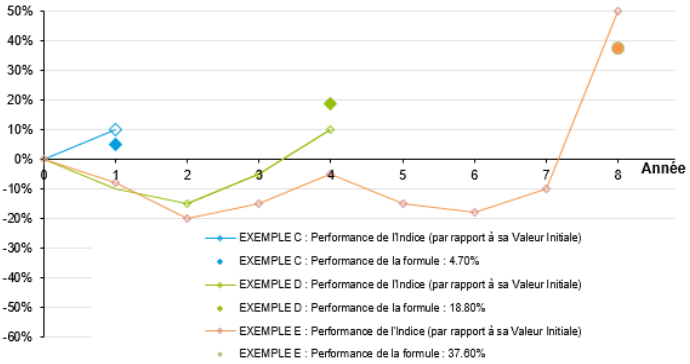

Exemple C - 1 an :
A 1 an l'Euro Stoxx 50 est en hausse par rapport à sa Valeur Initiale[1]. La durée de la formule est donc de 1 an. L'investisseur bénéficie d'un remboursement anticipé automatique avec un gain fixe de 4,70% alors que l'Indice a progressé de 10% ; l'investisseur ne profite donc pas intégralement de la hausse de l'Indice en raison du mécanisme de plafonnement des gains.
La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 104,70 € [5] ,soit un taux de rendement annuel de 4,70%[6].

Exemple D – 4 ans :
L'Euro Stoxx 50 à 1, 2 et 3 ans est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale[1] ; l'Euro Stoxx 50 à 4 ans est en hausse par rapport à sa Valeur Initiale [1]. La durée de la formule est donc de 4 ans. L'investisseur bénéficie d'un remboursement anticipé automatique avec un gain fixe de 18,80%. La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 118,80 € [5], soit un taux de rendement annuel de 4,40%[7].

Exemple E – 8 ans :
L'Euro Stoxx 50 à 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7 ans est en baisse par rapport à sa Valeur Initiale[1]. La durée de la formule est donc de 8 ans. L'Euro Stoxx 50 à 8 ans[1] est positive. La performance de la formule est alors de 37,60%, alors que l'indice a progressé de 50%, l'investisseur ne profite donc pas intégralement de la hausse de l'indice (effet plafonnement).

La Valeur Liquidative Finale serait dans cet exemple de 137,60 €[5], soit un taux de rendement annuel de 4,07%[8].

[5] pour une Valeur Liquidative initiale de 100 € (hors frais d'entrée)

[6] sur la période du 16 mars 2020 au 16 mars 2021

[7] sur la période du 16 mars 2020 au 15 mars 2024

[8] sur la période du 16 mars 2020 au 16 mars 2028

Profil de risque et de rendement

à risque plus faible, à risque plus élevé,

rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	**2**	3	4	5	6	7

Le Fonds a un niveau de risque de 2. Cependant ce fonds à formule pourra être exposé dans certains scénarios à l'intégralité du risque de baisse des actions composant l'indice.
La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. En cas de rachat avant l'échéance, le porteur prend un risque non mesurable a priori, le prix de vente étant fonction des marchés ce jour-là. Le prix pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule.
La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».
Le capital initialement investi ne bénéficie d'aucune garantie.

Les risques importants non pris en compte dans l'indicateur sont :

- Risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille.
- L'utilisation de produits complexes tels que les produits dérivés peut entraîner une amplification des mouvements de titres dans votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du portefeuille.

Frais

Les frais que vous payez servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais viennent en déduction de la performance potentielle de votre investissement

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	2,00 %
Frais de sortie	Aux échéances finales ou anticipées : néant 1,00 % aux autres dates dont le 16 mars 2021, 16 mars 2022, 16 mars 2023, 15 mars 2024, 14 mars 2025, 16 mars 2026 et le 16 mars 2027 si la formule n'est pas remboursée
Le pourcentage indiqué pour les frais d'entrée est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	1,60 %* de l'actif net moyen
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les **frais d'entrée et de sortie** affichés sont des frais maximum. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs - vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller financier.

Le pourcentage des **frais courants** peut varier d'une année sur l'autre. Il exclut :
- Les commissions de surperformance
- Les frais de transaction, ou frais d'intermédiation non maîtrisés par la société de gestion, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPC.

*Le pourcentage des frais courants présenté ci-contre est une estimation. Pour chaque exercice, le rapport annuel donnera le montant exact des frais encourus.

Pour plus d'information sur les frais de ce FCP, veuillez-vous référer à la rubrique **« Frais et commission »** du prospectus, disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

Informations pratiques

Nom du dépositaire : SOCIETE GENERALE.
Le dernier prospectus et les derniers documents d'information périodique réglementaires, ainsi que toutes autres informations pratiques, sont disponibles gratuitement auprès de la société de gestion.
La valeur liquidative ainsi que le reporting mensuel détaillant l'évolution de l'indice par rapport à son niveau initial sont disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion et sur le site internet http://www.etoile-gestion.com
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de titres du FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur du FCP.
L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de "U.S. Person" est disponible sur le site internet de la société de gestion http://www.etoile-gestion.com et/ou dans le prospectus.
La responsabilité d'ETOILE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.

Ce FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
La société de gestion ETOILE GESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 10 mars 2021.